



Office de
réglementation
des maisons
de retraite

RAPPORT ANNUEL 2010-2011



TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES

Mary Catherine Lindberg, présidente du conseil d'administration.....	2
Mary Beth Valentine, registeure et directrice générale	3

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Présentation du conseil d'administration.....	5
Présentation de la registeure	7
Orientation et approche stratégiques	8

JALONS

Principaux jalons de l'exercice 2010-2011	10
---	----

RAPPORT FINANCIER	11
--------------------------------	----

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	12
---	----

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	14
Bilan.....	16
État des résultats	17
État des flux de trésorerie.....	18
Notes complémentaires	19

POUR NOUS JOINDRE	Plat verso
--------------------------------	------------

OFFICE DE RÉGLEMENTATION DES MAISONS DE RETRAITE

NOTRE AMBITION PREMIÈRE

Un secteur des maisons de retraite fort et innovant, qui fournit à ses résidents un environnement sécuritaire où ils peuvent vivre dans la dignité et prendre des décisions éclairées quant aux soins qui leur sont prodigués.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est un privilège pour moi de présider le premier organisme chargé de la supervision des maisons de retraite en Ontario. Nous souhaitons tous que nos parents et nos grands-parents vivent dans la sécurité et le confort.

L'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) a été fondé en vertu de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*. L'ORMR est chargé d'appliquer la *Loi*, de la faire connaître aux maisons de retraite et au public et de fournir aux membres du public des renseignements à propos des maisons de retraite. L'ORMR sera également chargé de délivrer les permis d'exploitation des maisons de retraite. Son mandat inclut aussi la vérification des normes en matière de soins et de sécurité s'appliquant aux services que les maisons de retraite fournissent à leurs résidents.

Je suis heureuse de pouvoir annoncer que nous avons accompli de grands progrès en moins de trois mois.

Afin d'assurer la mise en place de l'ORMR, le gouvernement de l'Ontario a nommé un conseil d'administration intérimaire, qui s'est réuni pour la première fois le 20 janvier 2011, et qui est constitué de cinq membres indépendants. Le conseil d'administration intérimaire se compose de personnes possédant un large éventail de connaissances, de compétences et d'expériences. Son rôle consistera à élaborer les procédures relatives à la nomination et à l'élection d'un conseil permanent. Le gouvernement peut nommer une minorité de membres du conseil permanent.

Le conseil d'administration intérimaire s'est réuni à huit reprises entre janvier et mars pour établir un protocole d'entente (PE) avec le gouvernement, élaborer les politiques fondamentales de l'ORMR sur le plan de la gouvernance et des finances, et enfin définir l'orientation et les priorités stratégiques de l'ORMR.

Dans le cadre de sa mission, le conseil d'administration intérimaire a nommé M^{me} Mary Beth Valentine au poste de registrateur et directrice générale intérimaire de l'ORMR. M^{me} Valentine a de nombreux succès à son actif dans le domaine de la santé et des services sociaux, et a longuement travaillé avec les organismes de réglementation et les populations vulnérables.

Je souhaite remercier les membres du conseil d'administration pour tous les efforts qu'ils ont fournis. Au cours de l'année à venir, nous allons continuer d'établir un fondement solide pour l'ORMR en vue de préserver, au sein des maisons de retraite de l'Ontario, la qualité des soins offerts aux résidents, mais aussi leur sécurité et le respect de leurs choix.



Mary Catherine Lindberg

Présidente du conseil d'administration, Office de réglementation des maisons de retraite



MESSAGE DE LA REGISTRATEURE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je suis honorée que le conseil d'administration intérimaire m'ait nommée au poste de registrateur et directrice générale intérimaire de l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR). C'est un plaisir de travailler avec un conseil aussi dévoué et de mettre en place une équipe de haute direction dynamique, qui dirigera le travail d'élaboration et de mise en œuvre au cours des 18 mois à venir.

En tant que directrice générale, je me réjouis de ce projet emballant, qui consiste à jeter des bases solides pour faire de l'ORMR un organisme efficace et efficient, disposant de l'expertise et des capacités requises pour mener à bien le mandat qui lui a été confié. À mes yeux, la responsabilité que la *Loi* confère à la registrateur et au registrateur est une mission à prendre très au sérieux. Je suis convaincue que, pour que l'Ordre soit un organisme de réglementation efficace, nous devons collaborer avec le secteur des maisons de retraite et les représentants des résidents, les familles, les professionnels de la santé et les autres intervenants clés de façon ouverte, accessible, responsable et attentive.

Les maisons de retraite constituent une option importante pour les personnes âgées en ce qui concerne les soins et l'hébergement en résidence. En Ontario, plus de 40 000 personnes âgées vivent aujourd'hui en maison de retraite, et cette tendance s'accroîtra. On s'attend en effet à ce que la population des aînés double en Ontario d'ici à 2036, avec près d'une personne sur quatre âgée de plus de 65 ans. Les activités de l'ORMR vont permettre aux aînés de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur vie une fois à la retraite. La mise en œuvre et le respect de normes communes en matière de soins et de sécurité par la sensibilisation et la mise en commun de pratiques exemplaires (comme le prévoient la *Loi* et les règlements) aideront les résidents des maisons de retraite à préserver leur autonomie, à mener une vie bien remplie et enrichissante ainsi qu'à obtenir le soutien et les soins dont ils ont besoin.

Au cours de ses trois premiers mois d'existence, l'ORMR a pris des mesures importantes grâce au soutien du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario et à l'établissement de nouvelles relations de travail avec les principaux intervenants. Nous sommes bien placés pour surmonter les défis que doit inévitablement relever un jeune organisme, particulièrement quand celui-ci a un mandat exigeant et des délais serrés. Nous sommes impatients de travailler plus étroitement avec les maisons de retraite, en vue de la création prochaine d'un registre public répertoriant toutes les maisons de retraite de l'Ontario ayant fait une demande de permis d'exploitation.



En tant que registrateur et directrice générale, je me réjouis de coordonner les efforts que nous allons déployer pour mettre en place le premier système de délivrance de permis et de mise en conformité, ainsi que le premier registre public des maisons de retraite de l'Ontario, dans le but d'aider les personnes âgées et leurs familles à prendre des décisions avisées quant à leur bien-être. Ces initiatives vont permettre à l'ORMR de se rapprocher de son objectif : favoriser l'émergence d'un secteur des maisons de retraite solide, innovant et capable d'assurer la sécurité et la dignité des personnes qui y résident. En ma qualité de registrateur et directrice générale, j'ai hâte de collaborer avec les différents acteurs du secteur pour atteindre cet objectif.

Mary Beth Valentine

Mary Beth Valentine

Registrateur et directrice générale
Office de réglementation
des maisons de retraite



PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite :
Madeline Edwards,
Carla Pepler,
Mary Catherine Lindberg,
Christopher Jodhan,
Mathilde Gravelle Bazinet.

Mary Catherine Lindberg, de Niagara Falls, mène une remarquable carrière à la direction et à l'administration d'opérations, de programmes et de services de soutien d'importance majeure dans le domaine de la santé. Elle a notamment supervisé des initiatives en soins de santé à la fois complexes et contentieuses. Tout récemment, elle a occupé le poste de directrice générale du Council of Academic Hospitals of Ontario, où elle était chargée de la gestion générale de l'organisme. Au cours de plus de 25 ans de carrière au ministère de la Santé de l'Ontario, elle a occupé des postes de plus en plus importants, comme celui de sous-ministre adjointe (Assurance-santé et programmes connexes) et de chef du Secrétariat de la réforme des programmes de médicaments. À l'heure actuelle, elle est présidente du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et siège au conseil d'administration de Green Shield Canada, du Collège Centennial et du Réseau ontarien de soins cardiaques. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (pharmacie) obtenu à l'Université de la Saskatchewan, et maintient en vigueur son permis de pharmacienne en Ontario ainsi qu'en Saskatchewan.



Madeline Edwards, de Mississauga, était jusqu'à récemment directrice générale du Centre de soins de santé Runnymede, établissement dans lequel elle avait préalablement occupé le poste de coordonnatrice du perfectionnement du personnel. Elle a également été chef des cliniques d'accompagnement de proximité en gériatrie au Centre de toxicomanie et de santé mentale. M^{me} Edwards fait partie des membres fondateurs du Centre d'accès aux services de soins communautaires de Peel, de l'organisme Operation Black Vote Canada et de l'organisme Congress of Black Women in Canada (Congrès des femmes noires du Canada). Elle est actuellement présidente du Congress of Black Women of Canada Non-Profit Housing Inc. (bureau de Mississauga et de la région). M^{me} Edwards a siégé à de nombreux conseils consultatifs, parmi lesquels on peut citer le Ryerson School of Nursing Advisory Board et le Conseil régional de santé de Halton-Peel. Elle est également membre, en qualité d'experte médicale, du tribunal de révision traitant les appels concernant les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Elle est infirmière autorisée et a obtenu un baccalauréat en sociologie ainsi qu'un certificat en résolution de conflits de l'Université York.



Mathilde Gravelle Bazinet, de North Bay, a eu une carrière diversifiée, puisqu'elle a occupé les postes suivants : doyenne du département des sciences de la santé au Collège Canadore, avocate auprès de Santé Canada de 1993 à 1996, directrice générale du Bureau de gestion des conflits et du Centre fédéral de gestion de conflits en milieu de travail auprès du ministère de la Justice Canada de 1996 à 2004. Elle a siégé à de nombreux conseils, commissions et conseils d'administration locaux et provinciaux, dont la commission Evans, la Commission de transport Ontario Northland et, jusqu'en 2009, elle était la présidente fondatrice du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est. Elle est actuellement présidente de MGB & Associates, une société spécialisée dans la résolution de conflits, et offre des services de médiation, d'encadrement et de formation dans le domaine de la résolution de conflits par la collaboration. Elle est titulaire d'un baccalauréat en enseignement infirmier, d'une maîtrise en éducation et d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa.



Christopher Jodhan, de Richmond Hill, est vice-président, avocat général et secrétaire général de l'Office de la sécurité des installations électriques, où sa mission première est de veiller à ce que l'organisme accomplisse son mandat de réglementation et mène sa mission juridique au nom de la province, en faisant preuve d'équité et de transparence. M. Jodhan exerce dans le domaine du droit depuis plus de dix ans. Il a travaillé au sein du Bureau du procureur général et chez Blake Cassels & Graydon, en tant qu'associé. Ancien avocat plaidant, il a passé le début de sa carrière à plaider devant des instances administratives. Son expertise est souvent sollicitée lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur des questions relatives au droit et à la gouvernance devant des conseils, des directions et d'autres groupes d'intérêt - il participe aussi régulièrement à des conférences en tant qu'orateur invité. Il publie des articles dans des publications professionnelles prestigieuses. M. Jodhan participe bénévolement à des initiatives caritatives, ce qui lui a valu nombre de récompenses. Il a obtenu un baccalauréat en droit à l'Université de la Saskatchewan.



Carla Peppler, de Hanover, est infirmière praticienne et gère le Health Centre de Hanover (NEX) qui fournit des soins médicaux et infirmiers aux résidents de la région, dont bon nombre sont des personnes âgées. Elle a une longue expérience du domaine des politiques de santé et des soins de longue durée, puisqu'elle a travaillé pendant 14 ans auprès de l'Ontario Nursing Home Association en tant que directrice des politiques et des soins aux résidents. Elle a notamment participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme d'inspections de conformité pour les établissements de soins de longue durée, de la Loi de 1992 sur l'intervention, de la Loi de 1992 sur le consentement au traitement, de la Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui, des Services de coordination des placements/des centres d'accès aux soins communautaires, du système de classification des résidents et de l'initiative de soins psychogériatriques. Elle a contribué à l'Enquête sur la capacité mentale du ministère de la Santé et au Groupe de travail sur l'harmonisation des services de santé mentale et des soins de longue durée du ministère de la Santé. Elle a siégé à de nombreux conseils d'administration, conseils et comités locaux et provinciaux, parmi lesquels le Conseil d'administration du Collège George Brown, la Gerontological Nursing Association of Ontario, l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et l'Ontario Psychogeriatric Association. Outre son diplôme d'infirmière praticienne, M^{me} Peppler est titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et d'une maîtrise en administration publique.



PRÉSENTATION DE LA REGISTRATEURE

Mary Beth Valentine est la registrateur et la directrice générale de l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR). Sa nomination s'inscrit dans le prolongement d'une carrière à des postes de plus en plus importants dans les secteurs des politiques de la santé et des affaires sociales, dans des contextes institutionnels, communautaires et gouvernementaux. Avant de se joindre à la fonction publique de l'Ontario (FPO), M^{me} Valentine était la directrice générale de l'Association canadienne pour la santé mentale (succursale du comté de Windsor-Essex) et a présidé un comité consultatif du maire de Windsor sur la réglementation des maisons de retraite, ce qui a conduit cette ville à devenir l'une des premières – et l'une des seules – municipalités à avoir adopté de tels règlements.



M^{me} Valentine a occupé plusieurs postes de haute direction au sein de la fonction publique de l'Ontario : sous-ministre adjointe, Politiques de la santé, des affaires sociales, de l'éducation et de l'enfance; sous-ministre adjointe, Division des politiques stratégiques, de la planification et des services ministériels; directrice générale de l'administration (DGA), ministère de la Promotion de la santé; infirmière en chef de la province, et enfin sous-ministre adjointe, Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario. Elle a siégé à plusieurs conseils et comités, et a témoigné lors d'audiences sur le logement et d'enquêtes de coroner. M^{me} Valentine est infirmière autorisée et a obtenu un baccalauréat ès arts ainsi qu'une maîtrise en administration publique.



ORIENTATION ET APPROCHE STRATÉGIQUES

MANDAT DE L'ORMR

En vertu de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* (la *Loi*), l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) est chargé :

- de délivrer des permis aux maisons de retraite de l'Ontario et de les réglementer;
- de tenir à jour un registre public répertoriant les maisons de retraite de l'Ontario;
- de gérer les plaintes relatives aux maisons de retraite;
- de sensibiliser les maisons de retraite, les usagers et le public à la *Loi*.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

L'ORMR s'est appuyé sur un plan stratégique préliminaire tout au long de sa phase de lancement. Ce plan était nécessaire, car l'ORMR avait besoin de définir ses priorités avec efficacité, d'établir l'orientation et la ligne de conduite lui permettant de mener son mandat à bien et de déterminer quelle était la meilleure approche pour collaborer avec le secteur des maisons de retraite et d'autres parties prenantes. Ce plan s'articulait autour de nos principes directeurs fondamentaux, de nos objectifs stratégiques, de notre ambition première et de nos valeurs.

PRINCIPES DIRECTEURS FONDAMENTAUX

- Les maisons de retraite sont variées et s'inscrivent dans le « système » plus large des soutiens et services destinés aux personnes âgées. Les maisons de retraite constituent une option importante pour la population vieillissante de l'Ontario.
- Les personnes qui vivent dans les maisons de retraite ont elles aussi des profils très variés, ainsi que des besoins fondamentaux qui se situent à des niveaux différents. Elles veulent connaître leurs droits et faire des choix avisés quant à l'endroit où elles résident et aux services de soins qu'elles reçoivent.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques de l'ORMR reflètent nos principes directeurs et les responsabilités qui nous incombent en vertu de la *Loi*. Nous avons établi ces objectifs pour aider l'ORMR à remplir sa mission. Ils incluent les responsabilités suivantes :

- **Informer** : fournir des éléments d'information facilement accessibles, précis et compréhensibles au sujet des maisons de retraite.
- **Éduquer** : augmenter la capacité du secteur des maisons de retraite et améliorer les connaissances des résidents sur leurs droits et les normes à venir, au moyen de séances de sensibilisation et de formation (ou en appuyant l'organisation de telles séances par d'autres organismes).
- **Améliorer** : faire progresser les normes dans les maisons de retraite de toute la province et, le cas échéant, assurer la conformité avec la *Loi* et les règlements connexes.
- **Gérer les risques** : repérer et atténuer les risques qui existent relativement aux maisons de retraite, aux personnes âgées qui y vivent et à l'ORMR.
- **Faire participer les parties prenantes** : communiquer régulièrement avec les principaux intervenants.

VALEURS

L'ORMR a pour objectif d'être équitable, axé sur la collaboration, efficient et efficace tout en s'efforçant d'atteindre l'excellence sur le plan organisationnel. Ces valeurs sont essentielles pour étayer nos décisions parallèlement à l'exécution de notre mandat et à la croissance de notre organisme.

Des bases solides ont été établies pour que le personnel et le conseil d'administration de l'ORMR puissent aller de l'avant, travailler main dans la main avec nos intervenants, surmonter les obstacles qui nous attendent tout en s'appuyant sur les connaissances acquises et les pratiques exemplaires. L'ORMR est enthousiaste à l'idée de créer et de tirer parti de nouvelles possibilités permettant de mettre en place un organisme de réglementation efficace, mais aussi de favoriser la croissance, le dynamisme et l'innovation du secteur des maisons de retraite de l'Ontario.

AMBITION PREMIÈRE DE L'OFFICE DE RÉGLEMENTATION DES MAISONS DE RETRAITE

Un secteur des maisons de retraite fort et innovant, qui fournit à ses résidents un environnement sécuritaire où ils peuvent vivre dans la dignité et prendre des décisions éclairées quant aux soins qui leur sont prodigués.



JALONS

PRINCIPAUX JALONS DE L'EXERCICE 2010-2011

Janvier 2011 :

- Première réunion du conseil d'administration intérimaire, le 20 janvier 2011.
- Mary Catherine Lindberg est nommée présidente du conseil d'administration.
- Mary Beth Valentine est nommée registrateur et directrice générale intérimaire.
- Le recrutement du personnel commence.

Février 2011 :

- Un protocole d'entente (PE) est conclu avec le gouvernement.
- Approbation du règlement interne, y compris du code de déontologie.
- L'ORMR définit son orientation et ses priorités stratégiques.
- Élaboration des plans et stratégies intérimaires, dont un plan d'activités et une stratégie de mise en œuvre.
- Élaboration des politiques fondamentales (politique générale, politique de gouvernance et politique financière).

Mars 2011 :

- Début des consultations avec les principales parties prenantes.
- Début de la création de la structure relative à la délivrance des permis, à la conformité et à l'application.
- Consultations continues avec le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario en vue de l'élaboration et de l'édiction de règlements.

À L'HORIZON

Certains articles de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* entreront en vigueur parallèlement à la progression du programme législatif du gouvernement. Il s'agit notamment des dispositions relatives à l'obligation de faire rapport à la registrateur ou au registrateur de tout risque potentiel ou avéré lié à la sécurité des résidents des maisons de retraite. L'ORMR continuera de créer la structure organisationnelle réglementaire qui lui est nécessaire pour remplir son mandat aux termes de la *Loi*, au fil de l'entrée en vigueur par proclamation des articles de celle-ci. Les prochaines dispositions incluront notamment des mesures relatives à la délivrance de permis d'exploitation aux maisons de retraite, à la sensibilisation du public et du secteur des maisons de retraite, à l'inspection des maisons de retraite et à l'application des dispositions de la *Loi*, le cas échéant.

RAPPORT FINANCIER

L'examen financier qui suit se fonde sur les états financiers audités de l'Office de réglementation des maisons de retraite (« ORMR ») pour la période remontant à sa constitution en personne morale, par la proclamation de certains articles de la *Loi*, du 1^{er} juillet 2010 au 31 mars 2011.

APERÇU

La principale source de financement pour la période susmentionnée a été le gouvernement de l'Ontario, qui a versé un total de 450 000 \$ à l'ORMR. Ce financement est régi par plusieurs ententes de paiement de transfert (« ententes ») conclues entre l'ORMR et la province. Les ententes prévoient un certain nombre d'exigences en matière d'établissement de rapports et précisent la nature et la portée du décaissement prévu des fonds au cours de la période à laquelle le financement s'applique. Après le 31 mars 2011, une autre entente a été conclue, qui prévoit le versement anticipé de 4 050 000 \$ à l'ORMR pour que l'organisme puisse poursuivre ses investissements et autres dépenses.

PRODUITS

La quasi-totalité des recettes provient de subventions versées par la province de l'Ontario. Les intérêts créditeurs proviennent des soldes de trésorerie des comptes de résultat.

CHARGES

On considère que l'ORMR est dans une phase de « lancement » et que les dépenses concernent essentiellement les coûts salariaux du personnel, les coûts d'occupation, les questions relatives à la gouvernance, les frais de bureau et les honoraires.

Il est prévu que l'ORMR commence ses activités au cours du prochain exercice, et des investissements seront réalisés afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour que l'organisme puisse exécuter son mandat, recruter et former du personnel, occuper de nouveaux locaux et mettre au point des programmes de formation et de sensibilisation destinés au public et au secteur des maisons de retraite. L'ORMR continuera de faire preuve de diligence en matière de gestion des coûts et d'investissements dans les immobilisations.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et des renseignements opérationnels présentés dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec ces états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes, de manière à fournir l'assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et à faciliter l'établissement de renseignements financiers pertinents, fiables et présentés en temps opportun.

Des auditeurs externes ont procédé à l'examen des états financiers annuels et ont établi un rapport y afférent.

Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a examiné ces états financiers avec la direction et les auditeurs externes et a remis un rapport au conseil d'administration, qui a approuvé les états financiers.



Mary Beth Valentine
Registrare et directrice générale



Kevin P. Lengyell
Directeur général des opérations

ÉTATS FINANCIERS

OFFICE DE RÉGLEMENTATION DES MAISONS DE RETRAITE

31 MARS 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration de
l'Office de réglementation des maisons de retraite

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de réglementation des maisons de retraite, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de réglementation des maisons de retraite au 31 mars 2011 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 mars 2011, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 juin 2011

Office de réglementation des maisons de retraite

Bilan

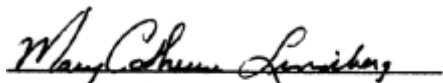
Au 31 mars 2011

	\$
Actif	
À court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188 775
Charges payées d'avance	21 667
	210 442
Immobilisations (note 2)	3 985
	214 427
Passif	
À court terme	
Créditeurs et charges à payer	47 078
Sommes à verser au titre des remises gouvernementales	11 748
Produits reportés (note 3)	151 616
Apports en capital reportés	3 985
	214 427
Actif net	-
	214 427

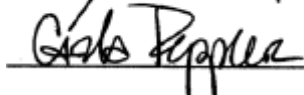
Engagements et éventualités (note 4)

Événements postérieurs (note 7)

Approuvé par le conseil d'administration



Présidente du conseil d'administration



Présidente du comité permanent d'audit et de gestion du risque

Office de réglementation des maisons de retraite

État des résultats

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 mars 2011

	\$
Produits	
Subvention de la province d'Ontario	294 204
Intérêts créditeurs	57
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	97
	294 358
Charges	
Salaires et avantages sociaux	124 629
Fonctionnement	169 632
Amortissement	97
	294 358
Excédent des produits sur les charges	-
Actif net au début	-
Actif net à la fin	-

Office de réglementation des maisons de retraite

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 mars 2011

	\$
Activités de fonctionnement	
Excédent des produits sur les charges	–
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations	97
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(97)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de fonctionnement	188 775
	188 775
Activités d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	(4 082)
Activités de financement	
Apports pour immobilisations	4 082
Augmentation de la trésorerie	188 775
Trésorerie au début	–
Trésorerie à la fin	188 775

Office de réglementation des maisons de retraite

Notes complémentaires

31 mars 2011

L'Office de réglementation des maisons de retraite (l'« ORMR ») est l'autorité administrative déléguée chargée d'administrer la *Loi sur les maisons de retraite* (la « Loi »), laquelle a reçu la sanction royale le 8 juin 2010 et est partiellement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010. L'ORMR est notamment responsable de délivrer les permis aux maisons de retraite, de veiller au respect des normes relatives aux soins et à la sécurité des résidents ainsi que de sensibiliser les titulaires de permis, les consommateurs et le public aux exigences et aux normes légales. L'ORMR est constitué à titre de société sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et, en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), elle fait l'objet d'une exonération d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif en vertu de la Partie III du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »).

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements temporaires dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition.

b) Immobilisations

Les achats d'immobilisations sont comptabilisés au coût. Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages de la propriété sont capitalisés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, en fonction des taux annuels suivants :

Matériel	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Logiciels	50 %
Matériel informatique	33 %
Améliorations locatives	Sur la durée restante du contrat de location

L'amortissement d'une immobilisation débute lorsqu'elle est mise en service.

c) Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont compris dans l'état des résultats.

d) Constatation des produits

Les produits reçus de la province sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu à la subvention sont survenus, au cours de laquelle les critères d'admissibilité ont été remplis et au cours de laquelle le montant est susceptible d'être raisonnablement estimé.

Les intérêts créditeurs sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. En outre, ils sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Office de réglementation des maisons de retraite

Notes complémentaires

31 mars 2011

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont les actifs ou passifs financiers de l'ORMR qui, généralement, lui donnent le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part d'un tiers, ou qui l'obligent à verser de la trésorerie ou d'autres actifs financiers à un tiers.

Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur lorsque la société devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, exception faite des instruments suivants :

- a) Les placements en actions non cotées sont évalués au coût, déduction faite de toute réduction pour perte de valeur;
- b) Les placements en actions cotées et en instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur des actions cotées est établie à partir des cours acheteurs alors que celle des instruments financiers dérivés est déterminée à partir d'une confirmation de la juste valeur, obtenue du banquier avec qui ces contrats ont été négociés. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les autres produits.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer de l'ORMR se rapproche de leur valeur comptable étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers.

2. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel	1 004	–	1 004
Logiciels	1 676	67	1 609
Matériel informatique	1 402	30	1 372
	4 082	97	3 985

3. Produits reportés

Selon les ententes de financement entre l'ORMR et la province d'Ontario, les subventions sont affectées aux placements et aux coûts liés au développement organisationnel. Les montants n'ayant pas été dépensés au 31 mars 2011 seront inscrits en tant que produits reportés.

Office de réglementation des maisons de retraite

Notes complémentaires

31 mars 2011

4. Engagements et éventualités

Obligations locatives

L'ORMR a conclu un contrat de location de locaux à bureaux après le 31 mars 2011. Les paiements futurs globaux et par exercice se présentent comme suit :

	\$
2012	136 924
2013	234 726
2014	234 726
2015	234 726
2016	234 726
2017	156 484
Total des paiements de location minimaux	1 232 312

5. Indemnisation des administrateurs

L'ORMR a convenu d'indemniser ses administrateurs, passés, actuels et futurs, à l'égard de frais (notamment les frais juridiques), de montants découlant d'un jugement ou de montants réellement engagés par ces derniers ou qui peuvent avoir été raisonnablement engagés relativement à des poursuites ou à des procédures judiciaires aux termes desquelles ces administrateurs sont poursuivis dans le cadre de leur fonction, s'ils ont agi en toute honnêteté et en toute bonne foi dans le meilleur intérêt de l'ORMR. La nature même des engagements d'indemnisation ne permet pas à l'ORMR d'estimer au prix d'un effort raisonnable le risque maximal en cause. L'ORMR a souscrit une assurance responsabilité civile pour les administrateurs afin de couvrir ce genre d'indemnisation.

6. Capital

L'ORMR a été établi sans capital-actions. Le capital représente les montants compris dans le solde de l'actif net.

7. Événements postérieurs

Comme il a été décrit à la note 4, l'ORMR a conclu un contrat de location de locaux à bureaux après le 31 mars 2011. De plus, toujours après le 31 mars 2011, l'ORMR a conclu une entente avec la province d'Ontario en vertu de laquelle la province s'est engagée à fournir à l'ORMR un financement de 4,05 M\$ afin qu'elle poursuive ses activités et ses investissements.

POUR NOUS JOINDRE :

Office de réglementation des maisons de retraite

160, avenue Eglinton Est, 5^e étage

Toronto (Ontario) M4P 3B5

www.rhra.ca

Courriel : info@rhra.ca